

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**N°24/2022****OBJET : PERSONNEL – CREATION DE POSTES**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy, s'est réuni à la Salle Municipale Marie Romaine à GIRAUMONT, à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. La convocation a été transmise le 20 septembre 2022.

Présents :

Mmes POUVREAU, PRIEUX, BOULIER, BARILLET, BURKI, BLETTNER, MARTINEZ, KOCKEISEN, THUILLIEZ, HIRTZBERGER, HARING,
Mrs BERG, MILANO, MOLINERIS, FERRARELLI, DEMANGE, AISSAOUI, GRIVEL, BESSEDJERARI, VACCANI, MAGNOLINI, CARDAIRE, SCHAAK, BECQUER, ANTCZAK, ZIMMERMANN, NEZ, NEUBERT, TOMC, LIEVAIN, MUSIOL, BARTH, POIROT

Représentés par un pouvoir :

Mme ZAIM par M. AISSAOUI
Mme CROUTSCH par Mme POUVREAU
M. ZAMPETTI par M. MILANO
M. BENALOUACHE par M. GRIVEL
M. ANDRE par Mme PRIEUX
M. NOCCHI par M. LIEVAIN
M. DIETSCH par Mme HIRTZBERGER

Représentés par un suppléant :

Mme CHALLINE par Mme PIECHOCKI
M. KEFF par M. NOE

Excusés :

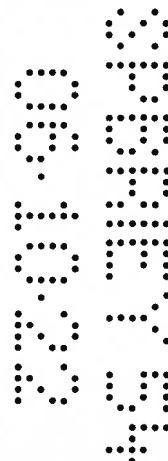
Mme LIENARD - Mrs L'HERBEIL, NORROY, FRANTZ, CORNILLE, HIRSCH

Absents :

Mmes BERTOLINO FALCONETTI, PASQUINI, PORCO GALLINA,
Mrs BERNARD, BURLEREAUX, SCHMITT, METZINGER, CROCENZO, LINTZ, GENCO, DURAND, PASQUER, JODEL, FALZI, DIDIER, MENGHI, POGGIOLINI, SCHWARTZ

Président de séance : Julien BESSEDJERARI

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme KOCKEISEN a été désignée secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.



Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer plusieurs emplois permanents afin de régulariser la situation administrative d'agents contractuels intervenant sur des activités de collecte des déchets.

Il propose la création de 3 postes d'agents de salubrité relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet afin de compléter les équipes actuelles, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

A la majorité et un vote contre

DECIDE de créer 3 emplois permanents sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de collecte des déchets à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2023

DIT que les crédits seront prévus au budget 2023

Nombre de délégués

En exercice : 66
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 17
Votants : 43
Vote Pour : 42
Vote Contre : 1
Abstention : 0

**Fait et délibéré en séance
les dits jour, mois et an.**

Pour extrait certifié conforme.

